

Addendum / Addenda

Project Description / Description de projet		
Gate Replacement and Paving/Remplacement et pavage des portes		
Solicitation No./N° de sollicitation	Project No./N° de projet	W.O. No./N° d'ordre de travail
19-58077	5778	A1-011344-10-01
Departmental Representative / représentant ministériel		Date
Alain Leroux		January 16, 2020
<p>Notice:</p> <p>This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.</p>		<p>Nota:</p> <p>Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.</p>

PROJET CNRC – Remplacement et pavage des portes - Sandy Cove	PROJET NO. CNRC: 5778 MCA: 17-569
DESCRIPTION Addenda 1 - Émis pour soumission - Clarifications et changements	DATE Jan 14, 2020

Veillez consulter ci-dessous les éléments relatifs à l'ensemble des plans et devis du dossier d'appel d'offres pour les travaux de rénovation prévus à la Station de recherche en aquaculture du Conseil national de recherches du Canada à Sandy Cove (N.-É.). Ces éléments doivent être considérés comme une (modification, ajout, suppression ou clarification) des documents d'appel d'offres et doivent faire partie de l'appel d'offres.

Cet addenda est joint aux documents d'appel d'offres au moment de la soumission et est signé par la même personne qui signe pour la soumission du promoteur.

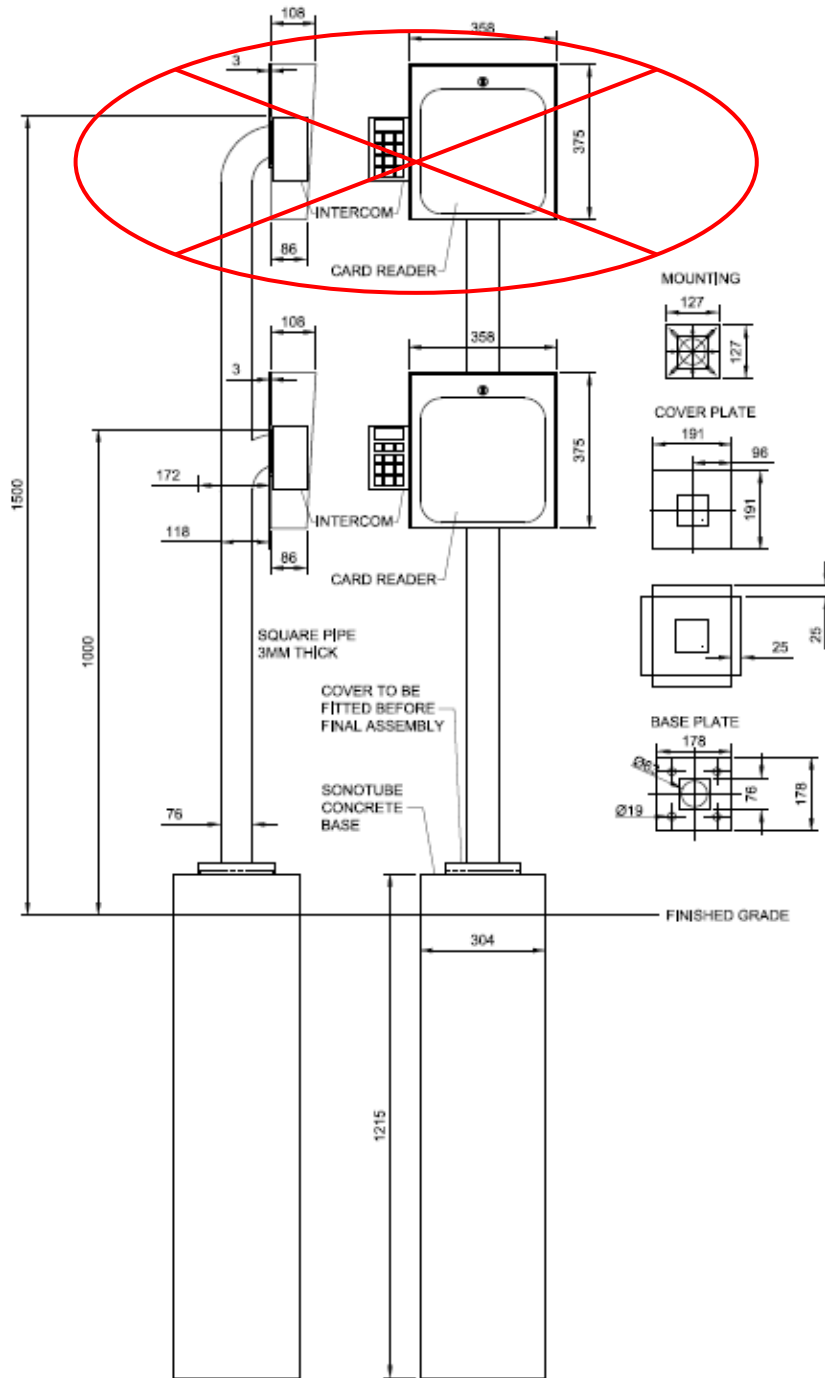
1. Clarifications générales - Référence : Dossier d'appel d'offres

- L'opérateur de portail spécifié est compatible avec le système d'accès ; le système d'accès doit signaler l'opérateur de portail par contact sec.
- Le conduit en PVC doit être utilisé à l'intérieur et à l'extérieur.
- L'entrepreneur doit fournir une option de prix distincte pour la construction de la barrière en acier inoxydable lorsque de la quincaillerie en acier inoxydable est disponible (par opposition aux matériaux mentionnés dans le détail 4 du dessin C-101), ainsi qu'une liste des composants en acier inoxydable inclus dans ce prix.
- Le panneau de commande existant dans le bâtiment 7 visé sur le dessin E1 (voir ci-dessous) est le panneau du système de contrôle d'accès.

NOTES RELATIVES À LA TRANCHÉE	
1	UN CONDUIT RIGIDE EN PVC DE 27 MM AVEC : – UN PARCOURS DE CÂBLE RS-485 POUR LES INTERPHONES. RALLONGER LE CÂBLE JUSQU'À L'INTERPHONE MIRCOM EXISTANT DANS LE BUREAU 105 DU BÂTIMENT 8B. – DEUX PARCOURS DE CÂBLE BLINDÉ 622 POUR LES LECTEURS DE CARTE. RALLONGER LES CÂBLES JUSQU'AU PANNEAU DE COMMANDE DU BÂTIMENT 7.
2	UN CONDUIT RIGIDE EN PVC DE 27 MM AVEC 3C#10 ET MISE À LA TERRE (ALIMENTATION DE LA BARRIÈRE) ET UN CONDUIT RIGIDE EN PVC DE 27 MM AVEC 2C#16 (COMMANDE DE LA BARRIÈRE) LE CÂBLAGE D'ALIMENTATION DE LA BARRIÈRE DOIT ÊTRE RALLONGÉ JUSQU'AU PANNEAU D'ALIMENTATION DE SECOURS EXISTANT DANS LE BÂTIMENT 7 ET LE CÂBLAGE DE COMMANDE DE LA BARRIÈRE DOIT ÊTRE RALLONGÉ JUSQU'AU PANNEAU DE COMMANDE EXISTANT DANS LE BÂTIMENT 7.
3	UN CONDUIT RIGIDE EN PVC DE 27 MM AVEC 2C#10 ET MISE À LA TERRE (LUMIÈRE) ET UN CONDUIT RIGIDE EN PVC DE 27 MM AVEC UN CÂBLE DE CATÉGORIE 6 (CAMÉRA). LE CÂBLAGE D'ÉCLAIRAGE DOIT ÊTRE RALLONGÉ JUSQU'AU PANNEAU D'ALIMENTATION DE SECOURS EXISTANT DANS LE BÂTIMENT 7 ET LE CÂBLAGE DE LA CAMÉRA DOIT ÊTRE RALLONGÉ JUSQU'À L'ARMOIRE PRINCIPALE DE COMMUNICATION EXISTANTE DU BÂTIMENT 8 B. UTILISER LE CONDUIT EXISTANT ENTRE LE BÂTIMENT 7 ET LE BÂTIMENT 8A.

2. Suppression - Référence : Dessin E1/E2

- Le lecteur de cartes supérieur et l'interphone Mircom des deux côtés de la barrière ne doivent pas être fournis. Tout câblage/matériel associé uniquement à ces lecteurs/interphones supprimés doit également être retiré de la portée du projet.



ACCESS CONTROL POST DETAIL

SCALE : NTS



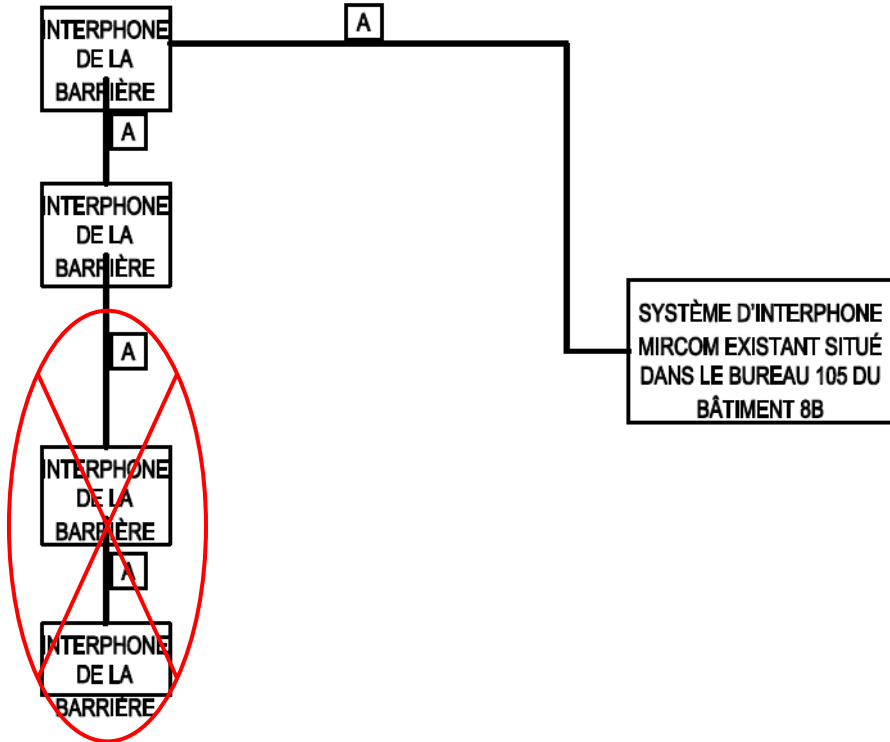
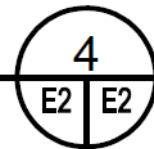


SCHÉMA DE L'INTERPHONE

ÉCHELLE : NAE



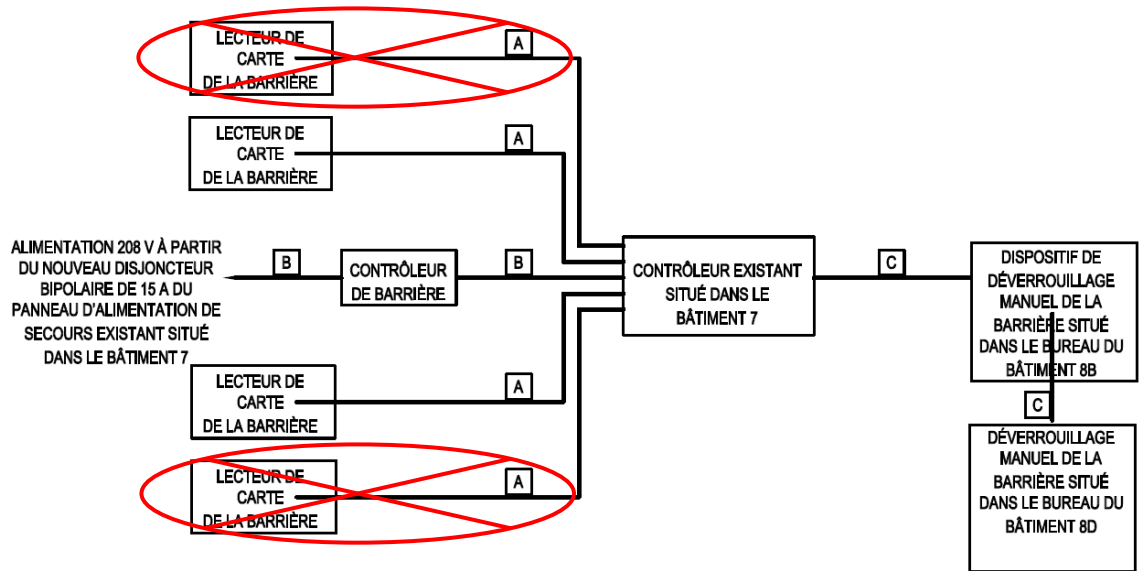
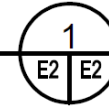


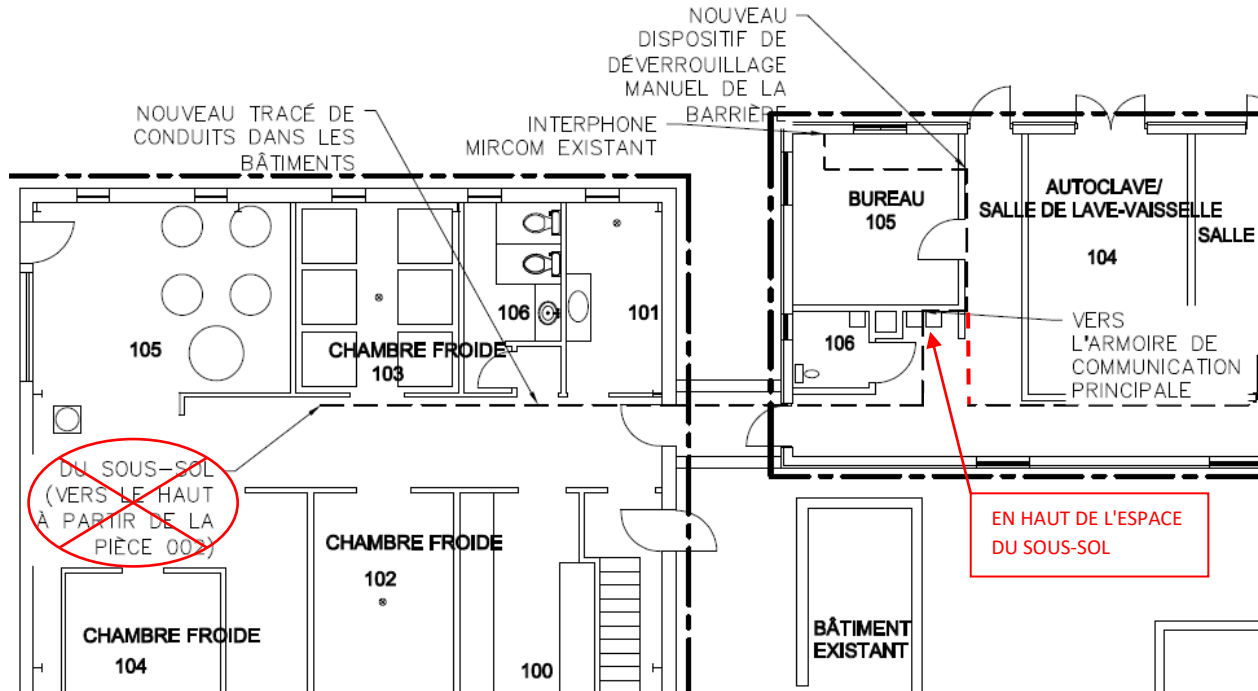
SCHÉMA DE CONTRÔLE D'ACCÈS

ÉCHELLE : NAE



3. Clarification - Dessin E1

- a. Les nouveaux conduits provenant du sous-sol doivent passer par le vide sanitaire et pénétrer jusqu'au rez-de-chaussée près du placard de communication.



4. Clarification - Référence : Dessins civils

- a. Pour les géotextiles/géogrilles, l'entrepreneur doit se référer au devis standard Construction et entretien des routes : " Avant que le géotextile ne soit commandé et livré sur le chantier, l'Entrepreneur doit d'abord recevoir l'approbation de l'Ingénieur. L'Entrepreneur doit fournir à l'Ingénieur l'attestation du Fabricant que le matériau destiné à être utilisé"
- b. L'asphalte doit être conforme au devis standard Construction et entretien des routes (dernière édition).
- c. Profondeur présumée jusqu'au substratum rocheux indiquée sur le plan du site existant C-100. L'épaisseur de l'asphalte existant varie et est inconnue.

FIN DE L'ADDENDUM